



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FONDS AVENIR BIO

Présentation du Fonds Avenir Bio



SOMMAIRE

1. L'AGENCE BIO

2. LE FONDS AVENIR BIO

3. L'APPEL À PROJETS DU FONDS AVENIR BIO

4. L'APPEL À PROJETS « MATURATION » DE FRANCEAGRIMER








L'AGENCE BIO

L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique :
Groupement d'Intérêt Public créé en 2001

Membres du CA :



Missions :

-  **Communiquer et informer** sur l'agriculture biologique
-  Développer l'**Observatoire national de l'agriculture biologique**
-  Gérer les **notifications** des opérateurs certifiés
-  Gérer la **marque AB**
-  Faciliter la **concertation** et contribuer à la **structuration des filières**



Pour en savoir plus : <https://www.agencebio.org/>



LE FONDS AVENIR BIO

Fonds de structuration des filières biologiques françaises :

-  Création en 2008
-  **18 M€** en 2024

Objectifs :

-  Développer et pérenniser l'**offre** en produits issus de l'agriculture biologique
-  Favoriser les **économies d'échelle**
-  Sécuriser les **débouchés** et les **approvisionnements**

Subvention accordée pour soutenir des projets :

-  **Collectifs** ➡ impliquant des **partenaires** complémentaires à différents stades de la filière
-  Dont l'objectif est de **développer et de consolider** les filières bio françaises

➡ Engagement sur 2 à 3 ans


FONDS
AVENIR **Bio**
Pour un monde plus Bio

À qui s'adresse le Fonds Avenir Bio ?

 **Opérateurs économiques des filières bio** : entreprises ou coopératives implantées en France, organisations, associations ou groupements de producteurs **engagés dans un projet collectif**.

Les filières concernées :

 Dont les produits finaux sont certifiés bio (Eurofeuille)



Investissements éligibles :

Investissements matériels :

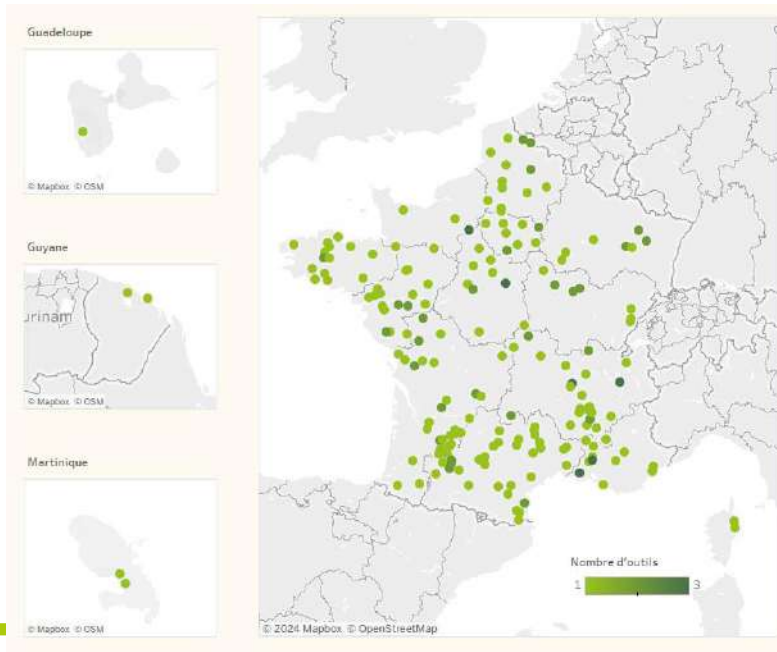
- **Production agricole primaire** uniquement si investissement à utilisation collective avérée
- **Transformation et commercialisation**

Investissements immatériels :

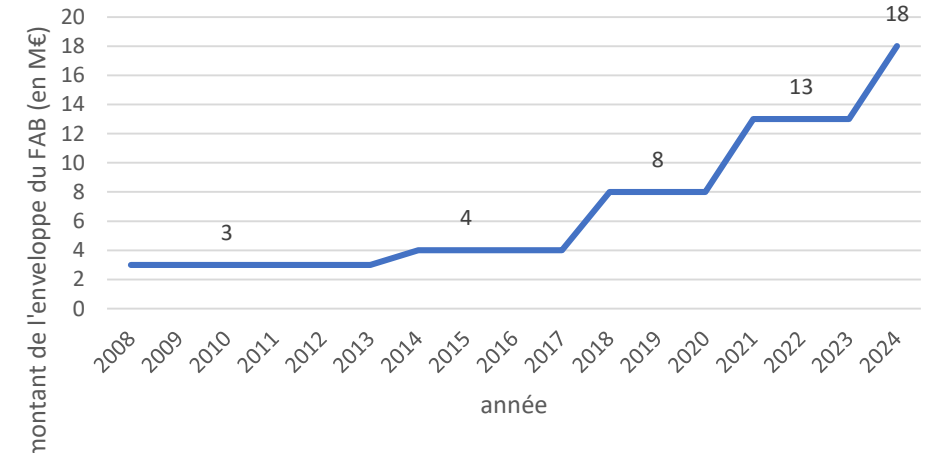
- **Recrutements en CDI** liés au projet
- Prestations de **conseil aux entreprises et appui technique collectif aux agriculteurs**

Bilan du Fonds Avenir Bio depuis sa création en 2008 :

- 198 projets soutenus dont 33 en Occitanie
- 410 bénéficiaires
- 298 M€ d'investissements éligibles
- 77 M€ d'aide engagée dont 16M€ en Occitanie



Evolution de l'enveloppe du Fonds Avenir Bio entre 2008 et 2024 (en M€)



- près de 300 infrastructures construites sur le territoire national
- 1 388 structures concernées par les projets soutenus par le FAB
- plus de 380 emplois directs soutenus par le FAB



Cartographie disponible sur le [site internet de l'Agence BIO](#)



L'APPEL À PROJETS DU
FONDS AVENIR BIO

Processus de sélection des dossiers

Appel à projets n°24 : du 3 avril 2023 au 31 décembre 2026 → Dépôt des dossiers « au fil de l'eau »
→ Traitement des dossiers par vagues

- ① Analyse de la **complétude** et de l'**éligibilité**
→ *Les dossiers incomplets / inéligibles sont écartés* Vague en cours → 19 juin 2024
- ② Audition des porteurs de projets en **Comité Avenir Bio** → Représentants des tutelles, des familles professionnelles de l'Agence BIO, du club des financeurs et d'autres organismes partenaires
- ③ Notation des dossiers en **Comité Administratif** → *Présélection ou refus des dossiers*
- ④ **Instruction** approfondie → *Réponse définitive de l'Agence BIO*
- ⑤ **Engagement d'une convention**
(sur 2 à 3 ans avec des objectifs de réalisation)

Critères de sélection des projets

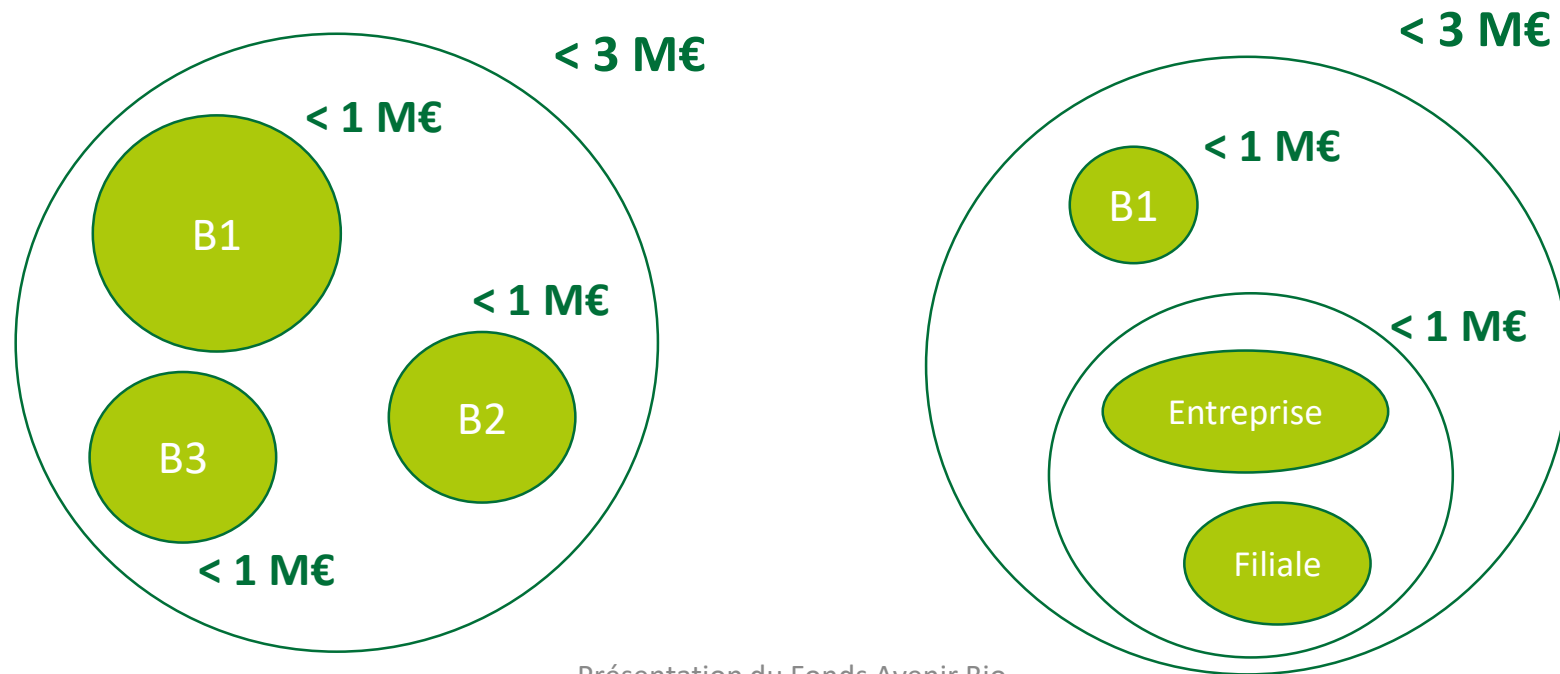
Projets de filières Partenariats	6 pts	<p>Amont : nombre de partenaires, qualité des liens (contractualisation et preuves d'engagement), producteurs dans la gouvernance</p> <p>Aval : nombre de partenaires, qualité des liens (contractualisation, commerce équitable), diversité des débouchés, débouchés en RHD</p>
Impacts sur la filière bio	8 pts	<p>Amont : maintien/développement des surfaces, maintien/création de filières, nombre de producteurs, de conversions, d'installations de JA, relocalisation de productions agricoles, résilience climatique, innovation, entreprises 100% bio, démarches pédagogiques</p> <p>Aval : maintien/ développement de nouvelles filières, volumes, qualité des produits, nouveauté du process, élargissement/repositionnement des gammes de produits, relocalisation d'outils de transformation et de stockage, consolidation/ sécurisation de la filière, création d'emplois, innovation, entreprises 100 % bio, démarche anti-gaspillage, valorisation de co-produits</p>
Cohérence globale et financière du projet	5 pts	<p>Stratégie du projet</p> <p>Cohérence du plan de financement</p> <p>Cohérence aide Agence BIO / Objectifs</p> <p>Effet levier de l'aide</p>
Valorisation des démarches avancées	1 pts	<p>Démarches de territoires, éco-conception, signes de qualités, ESS, RSE...</p>
Point bonus	1 pt	<p>DOM, RHD (20% des volumes de vente), filières élevages bio, entreprises « 100% bio »</p>

Planchers d'investissements et plafonds d'aide

 **Plancher d'investissements éligibles : 50 000 € HT pour le projet**

 **Plafond de demande d'aide :**

- **3 M€** d'aide max par projet
- **1 M€** d'aide max par bénéficiaire indépendant



Conditions de demande d'aide :

- **Partenariats** déjà identifiés
- **Stratégie** générale du programme fixée
- Le projet répond aux **critères** du Fonds Avenir Bio
- Le porteur de projet est une **PME**

➔ **Dépôt d'un dossier d'aide
au montage de dossier
(DAMD)**

Dépenses éligibles :

Montage administratif et financier du dossier :

Sélection des devis, business plan, plan de financement...

➔ Prestations de conseils **externe**

Plancher d'investissements éligibles : 5 000 € HT

Taux d'aide maximum : 50% du montant des investissements éligibles

Dépenses inéligibles :

Montage de dossier technique

Etudes de marché, étude de faisabilité, diagnostics, définition de la stratégie du projet...

Les membres:

Organismes bancaires :



Plateformes de financement participatif :





Organismes d'intervention en fonds propres :




Organismes de financement et d'accompagnement :






LAURÉAT 2021 du FONDS AVENIR BIO
 Structuration des filières biologiques françaises




Filière laitière

Principale région concernée : **Hauts de France**


 Normandise



 Localisation du porteur de projet

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Caractère pilote et innovant : aspects très qualitatifs de la production laitière et de la transformation
- Partenariats solides, notamment à l'amont, via des contractualisations pluriannuelles
- Part élevée des ventes en restauration hors domicile
- Cofinancement public obtenu

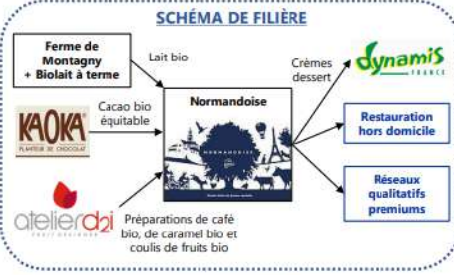
Lancement d'une gamme de crèmes dessert par Normandoise

Après des premiers tests réussis en 2020, Normandoise, jeune entreprise de transformation laitière bio, fermière et artisanale, située dans les Hauts de France, souhaite développer, en complément de son offre de yaourts, une nouvelle gamme de desserts lactés bio artisanaux, et en faire un axe majeur du développement de l'entreprise.


 Le projet se déroulera du 12 janvier 2021 au 31 décembre 2023


Le porteur de projet : Normandoise
Partenaires associés : Groupe Dynamis, KAOKA, Atelier d2i

SCHEMA DE FILIERE



Le projet, d'un montant total d'investissements de 339 971 €, sera financé par le Fonds Avenir Bio, à hauteur de 76 468 €, dans le cadre du Plan de Relance.

Un cofinancement de 10 000 € a en outre été octroyé par le département de l'Oise, et un autre de 38 778 € dans le cadre du programme LEADER, géré par le Groupe d'Action Local du Grand Beauvaisis.



Pour plus d'informations sur le Fonds Avenir Bio : <https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Site internet de l'Agence BIO

Sur les projets soutenus :

- [Fiches remarquables](#) ;
- [Fiches projets lauréats](#) ;
- [Films courts sur des projets: filières riz de Camargue, blé, fruits et légumes et viandes.](#)

Sur le Fonds Avenir Bio :

- [FAQ](#) ;
- [Espace candidature](#) ;
- [Informations sur les autres sources de financement.](#)

Questions complémentaires : questionfab@agencebio.org



L'APPEL À PROJETS « MATURATION »
DE FRANCEAGRIMER

Le dispositif :

- Enveloppe de 5 M€
- Ouverture prévue en mars 2024

objectifs	bénéficiaires	modalités
<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la maturation de projets territoriaux avec objectif d'un dépôt de dossier aux AAP territoriaux et FAB - Financement de la construction de projets collectifs impliquant plusieurs maillons de la chaîne alimentaire (amont agricole obligatoire) 	<ul style="list-style-type: none"> > Acteurs de la filière agricole ou aquacole : <ul style="list-style-type: none"> - acteurs économiques - acteurs de la R&D - structures fédérant plusieurs entreprises - interprofessions - instituts techniques - chambres d'agriculture ... 	<ul style="list-style-type: none"> - plancher des dépenses : 10 000€ - plafond d'aide : 100 000€ - Taux d'aide: 80% des dépenses éligibles - Durée du projet : de 4 à 12 mois

Les dépenses éligibles :

dépenses éligibles	dépenses inéligibles
<ul style="list-style-type: none">- Salaire brut et charges patronales du personnel du chef de file ou des partenaires- Prestations extérieures juridiques, financières, informatiques, d'études et de conseils, directement en lien avec le projet (plafonnées à 60% du coût éligible des dépenses du projet).	<ul style="list-style-type: none">- Dépenses de fonctionnement courant du chef de file et/ou des partenaires- Dépenses liées aux déplacements, aux frais de mission et aux primes- Dépenses d'abonnements, communication et promotion- Investissements matériels- Investissements déjà financés dans le cadre d'autres dispositifs d'aide. <p>Toutes les dépenses engagées avant la date d'autorisation de commencer les travaux sont réputées inéligibles.</p>



Merci